



Règlement de course ZE RACE 2018

SUP, Pirogues, Surfisks, Prone Paddleboard

Article 1 : Présentation de ZE RACE 2018

ZE RACE est une course longue distance en mer typée « Downwind » dont le concept a été créé et déposé par l'association « Watermen Karukera Club » (l'Organisateur) dont le siège social est au 31 Village Viva, Bas-du-Fort, 97190, Le Gosier, Guadeloupe.

ZE RACE est ouverte aux SUP, SUP Foil, Pirogues, Surfisks, Prone Paddleboard et accueille à partir de 2018 des kitefoils.

ZE RACE est une course reconnue par la Fédération Française de Surf, la Fédération Française de Canoë-Kayak et la Fédération Française de Voile.

La 8ème édition de ZE RACE aura lieu le samedi 27 janvier 2018 en Guadeloupe.

Site internet de ZE RACE : www.zerace.fr et Facebook : www.facebook.com/zecaribbeanrace

Contact de l'organisation : 06 90 75 77 61 et wkpresident@gmail.com

Article 2 : Un Comité de Course a été spécialement constitué

Responsable Organisation : Stéphane BODET 06 90 75 77 61 (Président du Watermen Karukera Club)

Responsable Chronométrage : Fred LANET 06 90 56 79 00 (Sport Timing Caraïbes)

Responsable Sécurité : Bernard Grave 06 90 54 71 73

Commissaire Course : Morgad Griot 06 90 97 84 00

Représentant Compétiteurs SUP et Prone Paddleboard : Romuald MAMADOU 06 90 86 96 85

Représentant Compétiteurs Surf skis et Pirogues : Olivier TANTON 06 90 72 58 57

Article 3 : Modalités d'inscriptions

Inscriptions exclusivement sur internet sur le site www.zerace.fr

Droits d'inscriptions :

- Compétiteur Solo : 230 € jusqu'au 15/12/2017 (puis 250 € du 16/12/2017 au 31/12/2017)
- Compétiteur en équipage : 210 € jusqu'au 15/12/2017 (puis 230 € du 16/12/2017 au 31/12/2017)
- Compétiteur en relais : 120 € jusqu'au 15/12/2017 (puis 140 € du 16/12/2017 au 31/12/2017)

INFO : les RELAIS doivent trouver leur propre bateau de sécurité.

Pour les SOLOS et les ÉQUIPAGES, les bateaux de surveillance sont fournis par l'organisation.

Article 4 : Catégories et classements

Les podiums seront établis à la condition d'avoir minimum 3 personnes dans une même catégorie.

STAND UP PADDLE : taille de planche minimum : 12'6. Planches Unlimited autorisées.

Classements : SUP solo Homme 14' et moins. SUP solo Homme Unlimited. SUP solo Femme 14' et moins. SUP solo Femme Unlimited. Tandem. Relais de 2. Relais de 3.

SUP FOIL : Classements Homme, Femme

PIROGUES : Classements Homme, Femme, OC1, OC2, V4, V6, relais de 2.

SURFSKIS : Classements Homme, Femme, SS1, SS2, relais de 2.

PRONE PADDLEBOARD : Classements Homme, Femme, solo, relais de 2.

NOUVEAUTÉS : ZE RACE 2018 s'ouvre aux Kitefoils.

Un autre comité et un autre règlement de course leurs sont dédiés.

Pour les Kitefoils : Contacter Jérôme Thébault : zeracekitefoil@gmail.com et 07 67 07 13 21

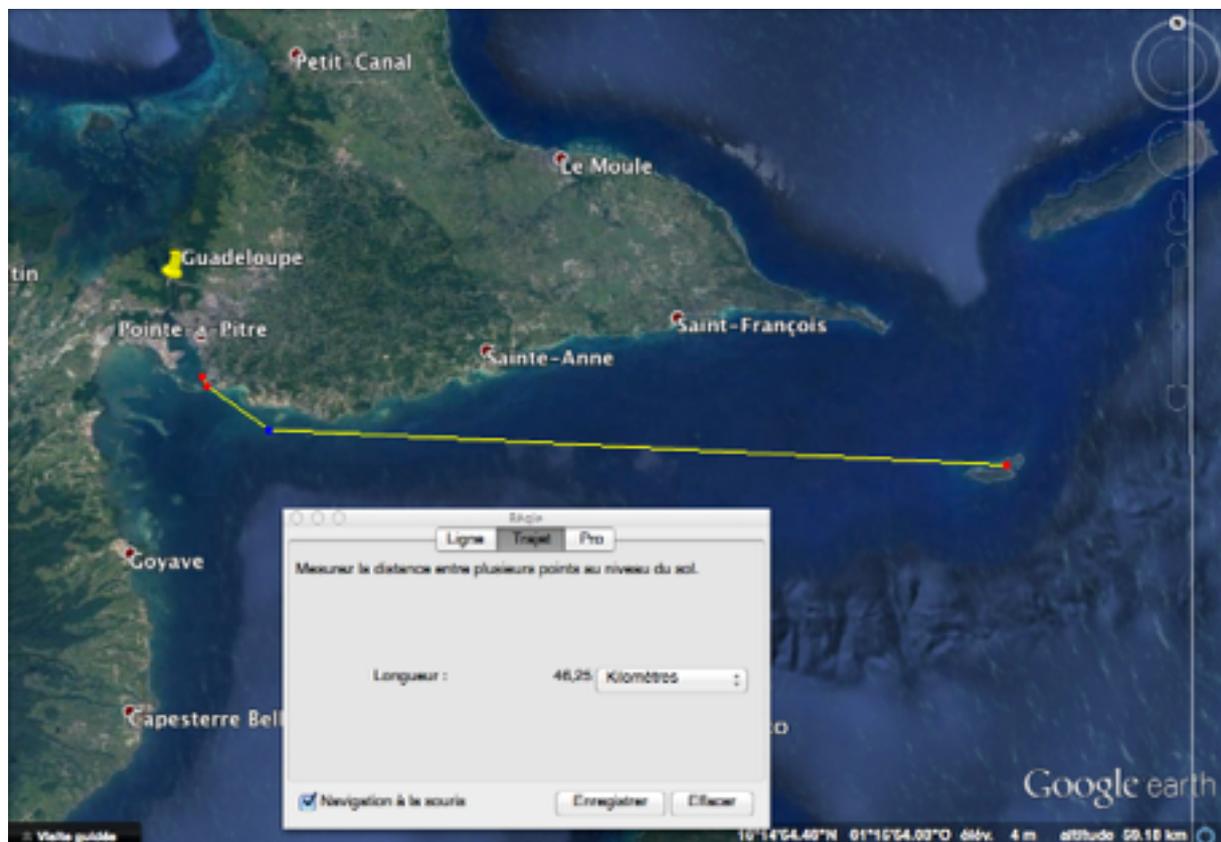
Article 5 : Parcours

Le parcours a été défini par l'organisation et validé par le Comité de Course.

Départ : dans le lagon de la Réserve Naturelle de Petite-Terre, au sud est de St-François.

Arrivée : au Marina Tennis Club (au bout de la presqu'île de Bas du Fort), commune de Pointe-à-Pitre.

Distance : 47 km en ligne droite sur Google Earth, soit entre 47 à 50 km en fonction de la navigation. Afin de pouvoir s'adapter aux conditions météorologiques, le parcours pourra être modifié, rallongé ou raccourci par le Comité de Course à tout moment. Les 50 km de course offrent un parcours exceptionnel et parfaitement orienté avec la houle et les alizés.



Article 6 : Équipements obligatoires des compétiteurs

- **Un gilet homologué (50N)** obligatoirement porté durant la totalité de la course. Les gilets à cartouche de gaz sont interdits, sauf pour les prones paddleboard pour qui ils sont exceptionnellement autorisés. L'absence de port du gilet constaté pendant la course expose le rider à une disqualification.
- **Un leash** obligatoirement accroché entre le compétiteur et sa planche durant la totalité de la course. À l'arrivée, le leash pourra être enlevé uniquement avant de sortir de l'eau. L'absence de port du leash constaté pendant la course expose le compétiteur à une disqualification.
- **Un moyen de communication** étanche (VHF ou téléphone portable chargé, dans une pochette étanche + de quoi s'essuyer les doigts pour utiliser un smartphone, un kleenex par exemple).
- **La balise GPS** fournie par l'organisateur. Cette balise devra être portée en permanence, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée. La balise sera fixée obligatoirement sur le compétiteur ou sur son embarcation. Elle devra être redonnée à l'organisation à l'arrivée pour valider le chrono.
- **Le dossard** distribué par l'organisation. Il devra être porté et visible pendant toute la course sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et de le découper. Il devra être redonné à l'organisation à l'arrivée pour valider le chrono.
- **Les autocollants numérotés** distribués par l'organisation. Ils devront être collés de façon visible de part et d'autre et à l'avant de l'embarcation avant que celle-ci soit chargée sur le bateau pour aller à Petite Terre. Ils ne devront pas être modifiés (découpés, détournés, coloriés).
- **Un feu à main**, avec une date de validité en cours.
- **Les compétiteurs devront emporter avec eux leur ravitaillement** nécessaire pour pagayer au minimum cinq heures sans ravitaillement. À titre indicatif, prévoir, environ 750ml d'eau par heure de course. Un contrôle du ravitaillement embarqué sera effectué avant le départ.

Article 7 : Informations Ravitaillement

Tous les compétiteurs **SOLOS et ÉQUIPAGES** s'engagent sur ZE RACE en **AUTO-SUFFISANCE en eau et nourriture**. Ils prendront le départ avec suffisamment de ravitaillement en eau et nourriture pour faire un effort physique en milieu tropical, d'au moins 5 heures non-stop **sans ravitaillement**.

Il n'y aura pas de ravitaillement organisé pendant la course.

Les **RELAIS** pourront se ravitailler à leur guise à bord de leur bateau de sécurité.

Article 8 : Informations équipes relais

Les compétiteurs relais doivent trouver leur propre bateau de sécurité.

Les bateaux suiveurs, ne doivent en aucun cas favoriser ou gêner la progression des compétiteurs. Les bateaux devront obligatoirement se tenir à une distance raisonnable pour ne pas générer une vague favorable aux compétiteurs. Il est également interdit aux bateaux suiveurs de protéger le ou les compétiteurs des vagues et du vent. Lors des changements de relais, les relayeurs ne doivent pas s'accrocher à leur bateau. Les changements se font dans l'eau à une distance de sécurité de leur bateau suiveur.

Il est interdit de changer d'embarcation pendant la course (même en cas de casse). Une réparation de fortune est cependant autorisée.

En cas de fraude constatée, l'équipe pourra être disqualifiée.

Il est recommandé aux relayeurs de définir des signaux visuels entre eux et avec leur capitaine de bateau pour pouvoir communiquer à distance (ex : pagaie en l'air = demande d'assistance, etc...).

Article 9 : Position pour les SUP

Pour les SUP et SUP FOIL, il est **OBLIGATOIRE** de **pagayer debout**. En cas de chute, il est admis jusqu'à **5 coups de pagaie consécutifs** en étant assis ou à genoux avant de reprendre la position debout.

Article 10 : En cas d'abandon

Le compétiteur devra s'asseoir sur son embarcation, **contacter le responsable de sécurité le plus rapidement possible**. De même, en cas de problème d'ordre médical, il conviendra de prévenir au plus vite le responsable de sécurité qui décidera et coordonnera une éventuelle intervention des secours.

Un bateau de sécurité interviendra alors le plus rapidement possible auprès du compétiteur en difficulté. À l'approche du bateau de sécurité, le compétiteur devra se signaler clairement en levant sa pagaie en l'air et faire des mouvements de droite à gauche, et éventuellement utiliser son feu à main en cas de mauvaise visibilité.

Article 11 : Numéros d'urgence :

Chaque compétiteur devra enregistrer les numéros suivants dans son téléphone :

- Responsable de la sécurité à terre : Bernard Grave: **06 90 54 71 73**
- Commissaire de course « pagaie » : Morgad Griot **06 90 97 84 00**
- En dernier recours le CROSSAG : **196**

Article 12 : Sécurité et services généraux

Une flotte de bateaux encadrera le parcours afin d'assurer la sécurité des compétiteurs. Ce dispositif de sécurité sera assuré par des professionnels de la Mer, habitués de ZE RACE.

Les compétiteurs devront porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de course, compétiteur ou non.

En fonction de la situation, le Comité de Course examinera la possibilité d'apporter une compensation aux compétiteurs ayant perdu du temps en apportant de l'aide à une personne en difficulté. Le compétiteur pourra alors bénéficier d'un reclassement prenant en compte le temps perdu.

Un service médical composé d'une équipe de secouristes sera mis en place sur l'aire d'arrivée du Marina Tennis Club.

Un ravitaillement sera disponible sur l'aire d'arrivée du Marina Tennis Club.

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites pendant la course. Un contrôle antidopage pourra avoir lieu inopinément avant, pendant ou juste après la course.

Article 13 : Procédure de départ

Le départ sera donné dans le lagon de Petite-terre à 10h00 (GMT - 4) ou bien à l'heure spécifiée par le Directeur de course lors du dernier briefing à Petite-Terre avant le départ.

La ligne de départ sera matérialisée à terre, par la pointe sableuse de la plage, et dans le lagon par un bateau de l'organisation facilement identifiable avec un drapeau Watermen Karukera levé.

Des signaux sonores et visuels donneront les ordres de départ :

- 3 coups brefs de corne de brume 10 minutes avant le départ + drapeau Watermen Karukera levé.
- 2 coups brefs de corne de brume 2 minutes avant le départ + drapeau Watermen Karukera levé.
- 1 coup long de corne de brume pour lancer le départ + drapeau Watermen Karukera abaissé.

Vue du départ à Petite Terre :



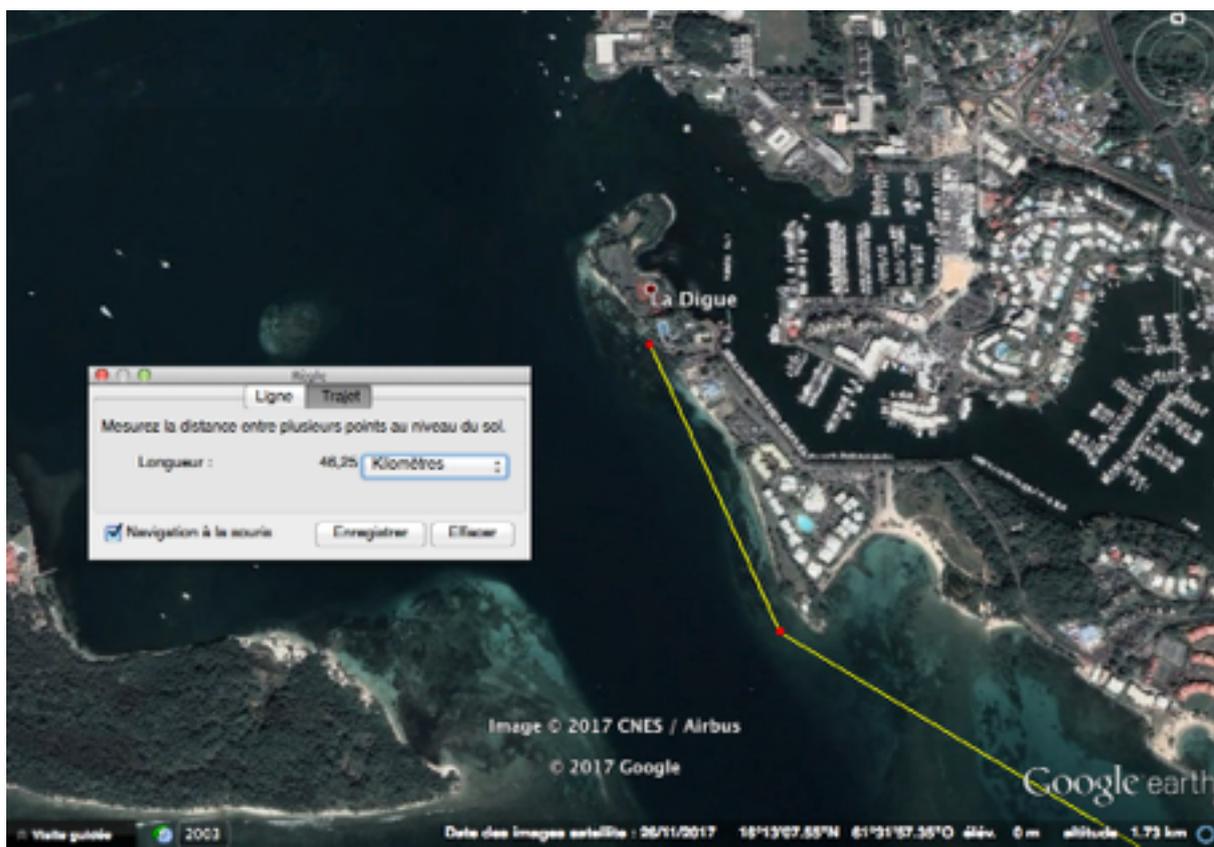
Article 14 : Ligne d'arrivée

L'arrivée de ZE RACE 2018 s'effectuera dans l'alignement de la piscine du Marina Tennis Club (au bout de la presqu'île de Bas-du-Fort), sur la commune de Pointe-à-Pitre, de la manière suivante :

- passer au sud de l'îlet du Gosier.
- à l'approche du chenal de la Marina, rester au plus proche de la digue à droite, sans rentrer dans le chenal de navigation matérialisé par les bouées rouges et vertes.
- passer la porte constituée de **2 bouées triangulaires rouges** dans l'alignement de la piscine du Marina Tennis Club.
- le chronomètre s'arrête au passage du nez de l'embarcation entre les 2 bouées triangulaire rouges.

Le temps de course d'un compétiteur qui passerait la ligne sans sa pagaie sera annulé et remplacé par le temps enregistré lors de son deuxième passage (le compétiteur devra repartir chercher sa pagaie à l'endroit où il l'avait abandonnée et repasser la ligne avec sa pagaie à la main pour pouvoir être classé).

Vue de l'arrivée au Marina Tennis Club :



Article 15 : Droit à l'image

Par sa participation à ZE RACE, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désigné à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ZE RACE en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de ZE RACE et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Article 17 : Annulation / Modification

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant notamment en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la course ou d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course. Dans l'hypothèse d'une annulation, un remboursement des droits d'inscription, pourra être effectué en fonction de la situation.

Article 18 : Assurances

Le « Watermen Karukera Club » bénéficie de la double assurance en Responsabilité Civile avec la FFS et la FFCK, plus une assurance spéciale Organisateur chez l'assureur Allianz.

Article 19 : Respect de l'environnement

Il est interdit de jeter des déchets (emballages, bouteilles...) en mer pendant la course. Gardez-les avec vous et jetez-les à l'arrivée dans les poubelles. La Guadeloupe est belle, respectons-la. En cas de fraude constatée, le fautif pourra être disqualifié.

Article 20 : Transport des planches (SUP et Prones) depuis la France métropolitaine

SET CARGO, partenaire de ZE RACE 2018, gère la logistique transport (aller/retour) des planches des compétiteurs venant de France métropolitaine. Pour en bénéficier, prendre contact avec Romuald par mail à zerace50@gmail.com ou par tél : 06 90 86 96 85

Article 21 : Engagement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

- BONNE COURSE -
Watermen Karukera Club